

**Rapport sur la visite de la Configuration République Centrafricaine (RCA) de la
Commission de Consolidation de la Paix à Bangui
13-15 février 2019**

Contexte :

1. En ma qualité de Président de la Configuration République Centrafricaine de la Commission de Consolidation de la paix, je me suis rendu à Bangui du 13 au 15 février 2019. Pour la première fois depuis l'élection du Maroc à la tête de la Configuration en 2014, j'ai été accompagné au cours de cette visite par une délégation d'experts composée de membres de la Commission, à savoir la Chine, la France, l'Italie, la République de Corée et la Fédération de Russie. M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général à la Consolidation de la Paix, Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire général pour l'Afrique, ainsi que leurs équipes respectives ont également fait partie de la délégation qui s'est rendue en RCA. La représentante permanente de la RCA auprès des Nations Unies s'est jointe à nous et a participé à nos réunions avec les autorités nationales.

2. Comme indiqué dans les termes de références de la visite, approuvés par les membres de la Configuration avant la visite, l'accent a été mis sur quatre domaines :

- Comprendre les développements récents de l'Initiative Africaine et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA signé par le gouvernement et les 14 groupes armés le 6 février ;
- Appuyer la mise en œuvre du RCPCA au lendemain de l'accord de paix, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des défis qui continuent d'entraver sa mise en œuvre, y compris ses composantes « Etat de droit » ;
- Examiner comment la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) peut accompagner et contribuer à la préparation des élections de 2020-2021 ;
- Veiller à ce que la CCP et le Fonds pour la Consolidation de la Paix (FCP) soient utilisés de manière stratégique et conjointe à l'appui des priorités et besoins nationaux en matière de consolidation de la paix.

3. Au cours de la visite, la délégation a rencontré le Président de la République S.E le Professeur Augustin Faustin Archange Touadera, le Président de l'Assemblée Nationale M. Laurent Ngon Baba, la Ministre des Affaires Etrangères Mme. Sylvie Baipo-Temon, le Ministre de la Justice Flavien Mbata, le Ministre du Plan M. Felix Moloua, la Présidente de l'Autorité Nationale des Elections (ANE) Marie Madeleine N'Kouet Hoornaert le Représentant de la Banque Mondiale M. Robert Jaoude, l'Ambassadeur de l'UE Mme Samuella Isopi, le Représentant du FMI M. Olivier Benon, les principaux donateurs en matière d'État de droit et l'équipe-pays des Nations Unies.

4. Quelques jours seulement après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (Accord de paix) à Bangui, le 6 février, j'ai souligné avec tous mes interlocuteurs que la composition de notre délégation témoignait de l'appui de l'ONU, y compris des membres de la Commission de Consolidation de la paix, à l'application de cet accord.

5. Dans l'ensemble, j'estime que la signature de l'Accord de paix représentait un moment historique pour la RCA et bénéficiait du large soutien de la communauté internationale, en particulier des pays voisins, de l'Union Africaine et de l'ONU. L'accord ouvre une fenêtre d'opportunité pour surmonter la crise centrafricaine, tout en restant conscients des défis multiples et complexes qui nous attendent. Les solutions devraient tenir compte des fondements existants tels que la constitution, les recommandations du Forum de Bangui de 2015 et le RCPCA. Il faudra adresser les enjeux par ordre prioritaire. Il sera important pour la population de tirer des dividendes rapides et concrets de l'accord, tout en maintenant l'attention sur les besoins à moyen et long terme en matière de consolidation de la paix et de développement.

6. Un thème récurrent dans nos discussions a été la nécessité de continuer à s'engager avec les acteurs régionaux, la sous-région et en particulier avec les voisins de la RCA, pour assurer leur soutien continu au processus de paix, en relançant par exemple les commissions mixtes bilatérales, et en traitant les questions liées à la transhumance, aux réfugiés et au contrôle des frontières. J'ai également noté que la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, appelait vivement à participer à la phase de mise en œuvre de l'accord. Une paix durable exigera l'appropriation et la participation de l'ensemble de la population. Il est donc essentiel qu'une campagne de communication forte s'adresse à la population pour expliquer l'accord, dissiper tout malentendu et engager le dialogue, même sur des questions difficiles. Cela aiderait à gérer la frustration et les attentes.

Réunions sur l'Initiative Africaine et l'Accord de paix :

7. Des rencontres avec le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale, la Ministre des Affaires Etrangères et un déjeuner de travail avec le G5+ ont porté sur l'évolution de l'Accord de paix entre le Gouvernement et 14 groupes armés et les possibilités et défis potentiels pour son application. De l'avis général, l'accord de paix récemment signé était différent des précédents, compte tenu de l'engagement ferme du Gouvernement et des principales parties prenantes en faveur de son succès, et constituait une base solide pour aller de l'avant. Le Gouvernement s'est déclaré fermement résolu à ce qu'il soit rapidement mis en œuvre. Le rôle de chef de file de l'Union Africaine, avec l'appui de l'ONU, est crucial pour la réalisation de l'accord. Il est maintenant temps d'aller de l'avant avec la mise en œuvre.

Dans l'avenir immédiat, il y avait trois dispositions essentielles mais difficiles à appliquer :

- a) Création d'unités mixtes spéciales composées d'éléments des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de groupes armés ;
- b) Le lancement d'une commission inclusive composée de représentants du Gouvernement et des groupes armés, qui soumettrait un rapport sur les mesures à prendre en matière de justice à la Commission Vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR); qui devrait être opérationnelle trois mois après la signature de l'accord ;
- c) Permettre aux groupes armés éligibles de former des partis ou mouvements politiques avant les élections de 2020-2021.

L'un des défis consisterait à mettre en œuvre ces dispositions dans des délais stricts. Le succès dépendra en fin de compte des dividendes de la paix que l'accord procurera à l'ensemble de la population. Il serait essentiel de s'assurer le soutien continu des acteurs régionaux, en particulier des voisins de la RCA. Compte tenu du manque flagrant de capacités et de ressources, la poursuite

de l'appui politique et financier de la MINUSCA, du projet PBF, de l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'accord restera essentielle.

8. Nous avons félicité le Gouvernement d'être parvenu à un accord, exprimé l'espoir qu'il ouvrirait la voie à un retour à une paix et à une stabilité durables, et souligné que la CCP resterait à la disposition de la RCA pour appuyer l'application de l'accord. Nous avons souligné l'importance d'assurer l'inclusion pendant la phase de mise en œuvre, en particulier des femmes et des jeunes, et de répondre aux besoins de tous les segments de la société, proposant de tirer les enseignements des consultations publiques qui ont eu lieu pendant le Forum de Bangui. Nous avons souligné que le rôle de rassembleur de la CCP pourrait être mis à profit pour assurer la cohérence des efforts internationaux à l'appui de l'accord de paix et expliqué que le PBF avait investi plus de 16 millions de dollars au cours de l'année écoulée dans des domaines clefs tels que la mise en œuvre du RCPCA et le soutien à la médiation de l'Initiative africaine.

9. Le président Touadera a souligné qu'il était personnellement investi dans le succès de l'accord. S'il est important de parvenir à un accord de paix avec les groupes armés, assurer leur participation constructive à la reconstruction restera un défi et nécessitera une assistance internationale à de nombreux niveaux, notamment sous forme d'expertise et d'appui politique et financier. Il était essentiel de poursuivre la mise en œuvre du RCPCA et de renforcer son secrétariat pour aider à accroître la capacité d'absorption. Une priorité immédiate était d'expliquer l'accord à la population dans tout le pays pour s'assurer de son adhésion et prévenir la désinformation. L'appui de la MINUSCA au processus de paix a été vital, en particulier après le renouvellement de son mandat. Pour aller de l'avant, l'appui de la mission à la mise en œuvre des éléments complexes de l'accord de paix, en particulier en ce qui concerne les unités mixtes et les questions de responsabilité et de justice, sera crucial. Le Président Touadera a appelé le Conseil de sécurité à revoir le mandat de la MINUSCA pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris la formation des unités mixtes et les progrès en matière de DDR et de justice transitionnelle. Il serait utile que l'ONU et la communauté internationale appuient l'engagement du Gouvernement avec les pays voisins sur des questions sensibles comme la transhumance, le trafic d'armes et autres questions transfrontalières. Lors du récent Sommet de l'UA à Addis-Abeba, le Président Touadera a eu des discussions utiles avec plusieurs pays voisins sur la restauration des commissions mixtes bilatérales. Nous avons discuté de l'importance pour les autorités nationales d'élaborer un plan d'action qui identifie également les besoins de financement. L'achèvement rapide d'un tel plan pourrait contribuer à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Président Touadera a souligné la nécessité d'une expertise dans l'élaboration de ce plan. En réponse à nos questions, il s'est engagé à assurer l'inclusion des processus politiques.

10. Le Président de l'Assemblée Nationale a expliqué que la prochaine session ordinaire de l'Assemblée nationale commencerait le 1^{er} mars et a souligné le rôle central de l'Assemblée dans l'élaboration du cadre juridique nécessaire à l'application de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne la législation sur la décentralisation, la répartition équitable des ressources et le statut des anciens chefs d'État. La création d'unités mixtes et la représentation des groupes armés remplissant les conditions requises dans les mécanismes de gouvernance sont l'occasion de renforcer la cohésion sociale, mais ce sera un défi. Les membres du Parlement pourraient jouer un rôle clef en tenant leurs mandants informés du contenu et de la mise en œuvre de l'accord de paix, et notant

qu'une grande partie du pays est difficilement accessible ; il a appelé la MINUSCA à continuer de soutenir le transport des parlementaires vers leurs mandats respectifs pour faciliter la communication et la sensibilisation. Il a ajouté que l'Assemblée nationale organiserait des séances de travail à l'intention de ses membres pour définir une stratégie visant à faire participer leurs électeurs à la mise en œuvre de l'accord de paix. Bien que l'Assemblée nationale ait approuvé le budget national en décembre, elle devra examiner la nécessité de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de l'accord. Il a en outre souligné qu'il importait que le processus de paix soit ouvert à tous.

11. Mme Baipo-Temon, Ministre des Affaires Etrangères, a souligné que si la signature de l'accord de paix représentait une occasion sans précédent pour la RCA, le pays devrait rapidement passer à la mise en œuvre de l'accord en se concentrant sur la réconciliation, l'état de droit, la justice et la communication avec la population. Elle a énuméré comme priorités immédiates la formation des fonctionnaires pour remédier à certaines des lacunes flagrantes en matière de capacités, la mise en place de la Commission sans exclusive chargée de faire rapport à la Commission et la répartition équitable des ressources, notamment en assurant une fiscalité équilibrée. Elle a ensuite fait le point sur ses engagements en vue de rétablir les commissions mixtes bilatérales ; elle a rencontré son homologue du Soudan à Khartoum le 8 janvier et s'est entretenue avec les Ministres du Tchad, de la République du Congo et du Gabon en marge du sommet de l'UA. Elle prévoit de se rendre prochainement dans la sous-région pour d'autres discussions bilatérales sur les moyens de renforcer les échanges avec les pays voisins.

12. Un déjeuner de travail avec le G5+ a réuni le Représentant Spécial du Secrétaire Général, les Ambassadeurs de Chine, de France, des Etats-Unis, de l'Union Africaine, de la CEEAC, de l'Union Européenne, le représentant de la Russie et celui de la Banque mondiale. Tous les interlocuteurs ont souligné que l'accord de paix était opportun, unique et constituait une bonne base sur laquelle s'appuyer. L'UA a souligné la nécessité de mobiliser à nouveau tous les acteurs concernés en faveur de l'accord de paix : l'UA continuera à jouer un rôle important, en particulier en mobilisant les voisins de la RCA et de la sous-région comme catalyseurs de l'accord. L'UE était prête à fournir un appui et une assistance technique supplémentaires en vue de la mise en œuvre de l'accord et du renforcement des capacités du gouvernement pour la mise en œuvre du RCPCA, tout en notant l'importance d'un soutien continu du PBF. La Banque mondiale continuera d'œuvrer à la remise en état des services et infrastructures de base dans tout le pays pour faire en sorte que tous les segments de la société puissent bénéficier des dividendes du développement. La France a souligné la nécessité pour la population de voir les avantages concrets de l'accord de paix. L'UA et la CEEAC ont souligné l'importance d'élaborer une bonne stratégie de communication publique sur l'accord de paix.

13. Au cours de la réunion avec les représentants de la société civile, nous avons écouté les préoccupations relatives à l'inclusion au cours des négociations menant à l'accord de paix et à la nécessité de communiquer le contenu de l'accord à l'ensemble de la population pour prévenir la désinformation. Les gens en avaient assez du conflit et ne voyaient pas de dividendes concrets en termes de paix ou de développement. Pour que l'accord de paix soit couronné de succès, il faudrait que sa mise en œuvre soit ouverte à tous, en particulier aux femmes et aux jeunes, et qu'il donne la priorité aux besoins des victimes. Cela devrait s'accompagner d'un processus électoral inclusif. Les jeunes méritent une attention particulière en RCA, on nous a dit que jusqu'à 90 % des groupes

armés étaient composés de jeunes et qu'il serait crucial pour la paix de trouver des moyens de les inclure dans la vie sociale, économique et politique. Enfin, nous avons souligné l'importance de la société civile et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi que le fait que la cohésion sociale n'est possible que grâce à la participation active de tous les segments de la société.

Réunion sur le Plan national de consolidation de la paix et de relèvement (RCPCA) :

14. Avec le Ministre de la planification, M. Felix Moloua, nous avons expliqué le rôle de la CCP dans l'accompagnement de la mise en œuvre du RCPCA et le suivi des engagements pris lors de la Conférence de Bruxelles. Nous avons souligné que l'accord de paix pourrait marquer un tournant pour la consolidation de la paix et la reconstruction en RCA, et nous avons demandé comment l'accord de paix pourrait influencer la mise en œuvre du RCPCA. Étant donné que 90% des groupes armés étaient apparemment des jeunes, nous nous sommes interrogés sur les efforts déployés pour les désarmer et les réintégrer dans la société.

15. Le Ministre a expliqué que la viabilité de l'accord de paix dépendra de sa capacité à apporter la paix et les dividendes du développement à la population. Telle est la logique sous-jacente du RCPCA, et sa mise en œuvre aura un impact critique sur la durabilité de la paix. L'année 2018 a été marquée par des améliorations notables dans la mise en œuvre de la RCPCA, mais le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés en matière de capacité d'absorption et d'exécution, notamment en raison de l'absence de son absence dans une majeure partie du territoire en dehors de Bangui. La signature de l'accord de paix a nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre du RCPCA en tant que moyen de renforcer la capacité de l'État. Le Ministre était conscient des attentes élevées que l'accord de paix susciterait et de la nécessité pour le Gouvernement d'agir rapidement et avec un grand impact. Une retraite était prévue pour évaluer l'impact de l'accord de paix sur la RCPCA et le type d'appui dont les partenaires auraient besoin. Le renforcement du secrétariat du RCPCA serait une première étape essentielle pour assurer une meilleure coordination des efforts, travailler avec tous les acteurs, assurer une meilleure communication avec la population et cartographier les progrès. A plus long terme, l'accent devrait être mis sur la diversification de l'économie et la création de conditions favorables aux investissements qui créeraient des emplois à la périphérie, en particulier chez les jeunes. Des programmes tels que "cash for work" produisaient déjà des résultats favorables. Il sera nécessaire de galvaniser l'engagement du secteur privé, qui est actuellement très limité, mais il faudra pour cela ajuster les cadres juridiques, construire des infrastructures et élaborer des stratégies sectorielles et géographiques. Le ministre a demandé "plus de flexibilité et moins de bureaucratie" de la part des partenaires et des donateurs dans leur soutien à la RCA, car les procédures compliquées rendent difficile l'obtention de résultats. Il a également proposé des partenariats public-privé comme moyen efficace de résoudre certains des problèmes. Nous avons suggéré de s'appuyer sur de multiples partenariats à l'appui du RCPCA.

16. Avec le Ministre de la Justice M. Flavien Mbata, nous avons discuté des efforts des autorités centrafricaines pour lutter contre l'impunité. Il y a eu des développements positifs : le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec la Cour pénale internationale et la Cour pénale spéciale, qui est désormais opérationnelle. Toutefois, le système judiciaire ordinaire dans l'ensemble du pays s'est écroulé en raison d'un manque d'infrastructures et des difficultés

rencontrées pour déployer le personnel judiciaire dans les zones rurales. Le Ministre a rendu compte des efforts visant à renforcer les institutions judiciaires, notamment le déploiement du personnel judiciaire dans tout le pays, le recrutement d'agents pénitentiaires et de greffiers. La qualité du personnel est également importante : avec l'appui de l'ONU, des programmes de renforcement des capacités et de formation sont en cours. Un décret portant création de la commission chargée d'examiner tous les aspects du conflit et de soumettre son rapport à la CVJRR est en place, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Il a ajouté que l'accord de paix comprenait une disposition sur la création d'un Fonds au profit des victimes, mais que cela pourrait prendre du temps à se concrétiser. Le Ministère prépare actuellement une politique de justice sectorielle qui aidera à mettre l'accent sur des questions prioritaires telles que la justice transitionnelle, la Cour Pénale Spéciale et la démilitarisation des prisons. Avec l'appui du PNUD, un projet de loi sur l'aide judiciaire a été élaboré et sera bientôt soumis au Conseil des ministres. La justice militaire est un autre domaine prioritaire. Lors d'une autre réunion avec divers donateurs en faveur de l'état de droit, nous avons entendu des préoccupations concernant le manque de clarté du processus menant à l'opérationnalisation de la CVJRR, y compris le montant des ressources qui seraient nécessaires. Des préoccupations similaires ont été exprimées en ce qui concerne les ressources du Fonds au profit des victimes. Les donateurs ont appuyé la politique de justice sectorielle en cours d'élaboration, qu'ils considèrent comme une étape importante pour les aider à définir leurs priorités.

17. Au cours de nos discussions, nous avons insisté sur le fait que l'accès à la justice doit être étendu aux communautés vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, et inclure également les mécanismes de justice communautaire. Nous avons noté que l'élaboration de la politique sectorielle de la justice, qui identifiera les domaines prioritaires pour la réforme de la justice en RCA, pourrait aider à mobiliser des ressources. La CCP serait prête à aider à communiquer les priorités et les besoins. Nous avons souligné l'importance des gestes symboliques à l'égard des victimes, même si le Fonds au profit des victimes mettra plus de temps à être créé et doté de ressources. Nous avons souligné que les efforts conduisant à la création du Fonds d'affectation spéciale devraient être liés au cadre général concernant les réparations en faveur des victimes.

18. Avec le représentant de la Banque mondiale, M. Robert Jaoude, nous avons discuté des défis actuels et du manque de ressources qui continuent d'entraver la mise en œuvre du RCPCA. M. Jaoude a souligné qu'en dépit des améliorations dans sa mise en œuvre, les difficultés à déployer le gouvernement en dehors de la capitale en raison d'un manque de services et de sécurité, combinées à la faible capacité d'absorption du Gouvernement centrafricain, continuent à entraver l'exécution efficace et rapide. Pourtant, la Banque mondiale en RCA voulait éviter de canaliser tous les investissements vers des zones sécurisées. Ils ont participé à un large éventail d'activités de soutien au RCPCA, y compris la deuxième phase du projet "LONDO", qui a permis de fournir des emplois temporaires dans des zones sujettes aux conflits, la rénovation de bâtiments officiels et de centres de santé, la construction de routes principales, un important programme de transferts monétaires et un projet énergétique global qui commencera à produire de l'électricité à Bangui dans les deux prochaines années. La Banque a été en mesure d'accorder la priorité au développement communautaire, grâce à ses instruments flexibles. Elle est engagée dans plusieurs projets en préparation pour soutenir les collectivités qui avaient besoin d'eau, d'électricité et d'infrastructures par des interventions à petite échelle. L'accord de paix est une occasion importante pour la Banque d'aider à instaurer la confiance. Si la situation sécuritaire se stabilisait, certains de

ces projets pourraient rapidement produire des résultats tangibles sur le terrain, démontrant l'impact positif de l'accord de paix pour les populations dans le besoin. Outre plusieurs projets de réintégration, la Banque envisageait également de soutenir les communautés à forte concentration de groupes armés et d'ex-combattants. Ces projets pourraient débiter dès mars ou avril 2019. Il nous a informés que le nouveau vice-président de la Banque pour l'Afrique se rendrait en RCA dans les semaines à venir et effectuerait plusieurs visites sur le terrain pour explorer les possibilités d'appuyer l'accord de paix.

19. Nous avons fait référence à l'étude conjointe ONU-Banque mondiale sur la prévention et à l'accent qu'elle met sur la nécessité de s'attaquer à la marginalisation, à l'exclusion et aux griefs pour une paix durable. Le PBF et la Banque collaboraient pour trouver des points d'entrée communs en RCA en fonction de leurs avantages comparatifs. Nous avons interrogé M. Jaoude sur les tentatives faites en 2018 pour fournir des services mobiles de transmission de données et de paiement dans les villes en dehors de Bangui afin de faciliter le déploiement des services gouvernementaux en facilitant le paiement des salaires des fonctionnaires dans leurs localités respectives. Il a expliqué qu'étant donné que le réseau mobile de données dans tout le pays n'était pas fiable, le Gouvernement ne voulait pas aller de l'avant avec le projet à ce stade, mais d'autres parties prenantes exploraient déjà des approches novatrices du même type. Nous avons conclu que la fourniture de services bancaires avait été un élément déclencheur du développement en Afrique et que, malgré les entraves en termes d'infrastructures, il fallait étudier les possibilités d'aller de l'avant sur cette question.

20. Nous avons appris également que le FMI soutient le programme économique et financier de la RCA par le biais de la Facilité de crédit élargie (FCE). Elle soutient en particulier le renforcement de la gouvernance et de la transparence ainsi que les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires. L'amélioration de la situation sécuritaire et le redéploiement de l'autorité de l'État dans tout le pays permettront à ces institutions d'investir davantage dans la réhabilitation du pays et la mise en œuvre de l'Accord de paix.

21. Lors d'une réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies (UNICEF, FAO, HCDH, ONUDC, OIM, PAM, UNDSS, OCHA, OMS, ONU Femmes), la situation humanitaire difficile et l'ampleur continue du déplacement dans le pays ont été soulignées. La prestation de services d'éducation et de santé et le manque général d'infrastructures ont posé des défis majeurs. S'attaquer aux vulnérabilités et financer des solutions durables était au cœur des travaux de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Coordonnateur résident par intérim a souligné la nécessité d'agir très rapidement en matière de programmation après la signature de l'accord de paix, afin d'apporter aux communautés des dividendes concrets de la paix et du développement compte tenu des attentes croissantes. Nous avons recommandé que l'équipe de pays des Nations Unies soit prête à renforcer ses capacités et à se préparer à appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, compte tenu en particulier des délais serrés.

Réunions sur les élections :

22. L'Autorité Nationale des Elections (ANE) nous a informés des préparatifs des élections de 2020-21, notamment par l'établissement d'un calendrier pour les élections législatives et générales, la préparation des budgets des élections nationales (33 millions de dollars) et locales (9 millions

de dollars), et son plan d'action pour 2019 qui était axé sur la cartographie des bureaux de vote et la fourniture de matériel électoral. L'ANE a noté, en particulier, le défi inhérent à la transformation des groupes armés en partis et mouvements politiques, qui a été exacerbé par l'exigence d'un casier judiciaire vierge pour pouvoir se présenter aux élections. Nous avons souligné que les élections de 2020-2021 constituaient une étape importante pour le processus démocratique en RCA et que la CCP continuerait d'appuyer ce processus.

23. Le Président de l'Assemblée nationale, Laurent Ngon Baba, a expliqué que l'Assemblée examinait déjà le projet de code électoral, ce qui permettrait d'améliorer l'inclusion du processus électoral. Les principaux donateurs en faveur de l'état de droit ont souligné la nécessité pour l'Assemblée nationale d'aller de l'avant avec la loi sur la décentralisation, condition préalable au succès des élections locales. L'ANE nous a informés que le projet de code électoral comprenait des dispositions visant à augmenter le nombre de commissaires et le nombre minimum de femmes commissaires. Nous avons également rencontré des femmes parlementaires dans le cadre de notre visite au projet PBF sur l'égalité des sexes et discuté avec elles de leur rôle potentiel dans l'amélioration de la participation des femmes au processus électoral.

Projets du PBF sur l'égalité des sexes et l'appui à la police et à la gendarmerie :

24. Les résolutions jumelles sur la consolidation de la paix et le maintien de la paix appellent à de meilleures synergies entre la CCP et le PBF, à l'appui d'une approche stratégique pour le maintien de la paix. Le plan de travail de la configuration est pour l'essentiel aligné sur les projets du PBF en RCA, les deux instruments donnant la priorité à l'appui au RCPCA, aux élections, aux questions relatives aux femmes et aux jeunes et à la médiation. Au cours de notre visite en RCA, nous avons eu l'occasion de visiter deux projets du projet PBF : a) un projet dirigé par ONU Femmes et le PNUD sur la promotion de la participation politique des femmes et leur engagement dans les processus de dialogue national, et b) un projet conjoint PNUD-MINUSCA sur le soutien à la police et la gendarmerie comme piliers critiques de la sécurité, l'état de droit, la justice et la paix en RCA. Nous avons été heureux d'observer la capacité du Fonds à fournir un appui dans ces domaines critiques à des moments clés de la transition et à assurer la cohérence entre les activités de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUSCA. En outre, avec des investissements relativement modestes, le Fonds a eu un effet catalyseur d'une portée considérable : les femmes parlementaires que le projet appuyait étudient actuellement les moyens d'assurer une participation égale des femmes à la mise en œuvre du processus de paix et aux élections pour 2020-2021, tandis que le projet d'appui à la police et à la gendarmerie a permis de créer des établissements de formation avec un programme qui pourrait renforcer la formation continue des futurs agents de police et des policiers en place. Le projet PBF a approuvé plus de 75 millions de dollars pour la CAR depuis 2009.

25. Notre visite nous a permis d'expliquer les contributions du projet PBF à la mise en œuvre de la RCPCA, au renforcement de la cohésion sociale, aux dividendes de la paix pour la population, aux efforts de médiation et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Sous-Secrétaire général Fernandez-Taranco a expliqué que le PBF entrait dans une nouvelle phase de programmation qui tiendrait compte de l'accord de paix et viserait à porter les dividendes de la paix au peuple. Le PBF viserait à concentrer son appui sur les communautés les plus vulnérables, en vue de soutenir les capacités qui permettraient d'étendre l'autorité de l'État, d'appuyer le DDR

et la réduction de la violence communautaire, et de traiter les questions liées à la transhumance. Il est essentiel que le PBF conserve son rôle souple et catalytique à l'appui de la mise en œuvre de l'accord, particulièrement en raison des échéanciers serrés et de la nécessité de présenter rapidement les résultats. Nous continuerons également d'utiliser la CCP comme plate-forme pour coordonner l'appui des donateurs à l'accord.

Observations et prochaines étapes :

26. La consolidation de la paix continue de se heurter à de nombreux défis en RCA. La situation en matière de sécurité reste instable. L'autorité de l'État reste absente dans la plupart des régions du pays, ce qui limite la fourniture des services de base et de sécurité. La RCA occupe l'avant-dernier rang de l'Indice de développement humain, et plus de la moitié de la population du pays, soit environ 2,3 millions de personnes, a un besoin urgent d'aide humanitaire. L'extrême pauvreté, l'inégalité, l'impunité, la marginalisation et la discrimination demeurent répandues, et le redressement économique et le développement semblent souvent difficiles à atteindre. En particulier en l'absence d'un processus de réconciliation réussi, les divisions entre les acteurs politiques nationaux et les communautés locales tendent à s'intensifier, la situation économique désastreuse opposant les mêmes groupes les uns aux autres dans une compétition pour les ressources. Les flux d'aide et d'assistance souvent irréguliers, incohérents et fragmentés n'ont pas réussi à résoudre ces problèmes. Pourtant, bien que plusieurs de ces dynamiques aient persisté depuis le déploiement de la MINUSCA, notre mission a été témoin d'avancées qui permettent d'être optimiste.

27. Malgré les risques et les défis, le manque de capacités et de ressources et la présence de divers facteurs de troubles, j'ai bon espoir que la paix et la réconciliation durables seront enfin à portée de main. L'accord de paix suscite de grands espoirs. Au cours des dernières années, nous avons également vu le système des Nations Unies et ses partenaires s'orienter vers une meilleure coordination et intégration à l'appui à la RCA. Nous avons lancé un appel pressant au système des Nations Unies et à ses partenaires pour qu'ils continuent à travailler ensemble et à soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment en préparant des projets pertinents et novateurs qui pourraient être soutenus par les donateurs et le PBF. Malgré les revers initiaux, j'ai été heureux d'apprendre au cours de mon voyage que le décaissement des fonds pour le RCPCA a continué de s'accélérer tout au long de 2018 et que le taux d'exécution financière a atteint 54 %, contre 38 % en septembre 2017. J'ai également été heureux d'observer l'engagement à garantir des élections libres, justes et inclusives en 2020-2021.

28. La CCP continuera de jouer son rôle pour répondre aux besoins de la RCA en matière de consolidation de la paix. Nous continuerons d'appuyer le processus de paix et d'accompagner la mise en œuvre de l'accord de paix, si nécessaire. La mise en œuvre ne sera pas facile. Il est maintenant essentiel de maintenir l'élan et de préserver l'attention et l'appui internationaux et régionaux à la RCA. **La Commission de consolidation de la paix peut mettre à profit son rôle de plateforme et d'intermédiaire pour assurer la poursuite des conversations sur les aspects de consolidation de la paix de l'accord de paix et appuyer les discussions autour de ses éléments les plus complexes, en vue de renforcer la cohérence entre le gouvernement centrafricain, l'ONU et ses États membres, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales.**

29. L'appui à la préparation et à l'organisation des élections de 2020-2021 et à leur caractère inclusif sera essentiel. **La CCP continuera de suivre l'évolution du processus électoral en RCA et d'attirer l'attention sur les risques et les défis en suspens**, tout en rassemblant les partenaires internationaux et régionaux pour attirer l'attention sur les possibilités et les défis liés aux élections et identifier les lacunes et les défis du processus électoral précédent, notamment ceux qui concernent le renforcement de la participation des femmes. **J'ai l'intention d'organiser une session sur le processus électoral en temps opportun, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les parties concernées du système des Nations Unies.**

30. **La CCP continuera également d'assurer le suivi de la mise en œuvre du RCPCA, en particulier à la lumière de l'accord de paix. J'ai l'intention d'organiser une session spéciale sur l'état de droit et la Cour Pénale Spéciale**, au cours de laquelle j'expliquerai les progrès accomplis, les succès remportés, les difficultés rencontrées, les capacités et les ressources disponibles. **Je continuerai également à utiliser la plate-forme de la CCP pour discuter du partenariat de l'ONU avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, dont le FMI.** Enfin et surtout, la CCP continuera de donner des conseils au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le mandat de la MINUSCA.

31. Suite au lancement, le 7 janvier dernier, du plan d'action humanitaire 2019 pour la RCA et face à l'urgence humanitaire en cours, j'ai également remis au Président de la République une invitation, en ma qualité de Président du volet humanitaire de l'ECOSOC, à participer à la réunion annuelle de haut niveau de cet organe qui se tiendra en juin à Genève. La participation du Président Touadéra sera l'occasion idéale de plaider la cause de la RCA, notamment sur ses besoins humanitaires.